

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 102

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 30 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« , qui »

les mots :

« . Cette provision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.